

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AMENEE D'EAU

La Menthue

Extrait du procès-verbal du Conseil intercommunal de l'Association d'amenée d'eau " La Menthue ".

Séance du 2 juin 2022.

Présidence : Madame Dominique Hauner

Le Conseil intercommunal

décide

Point 3 de l'ordre du jour : d'accepter les comptes 2021 de l'Association.

Total des revenus : **472'431,66** francs

Total des charges : **461'564,08** francs

Excédent de revenus : **10'867,58** francs

Point 4 de l'ordre du jour : d'accepter le règlement du Conseil intercommunal.

En application de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) , les décisions mentionnées ci-dessus peuvent faire l'objet d'un référendum.

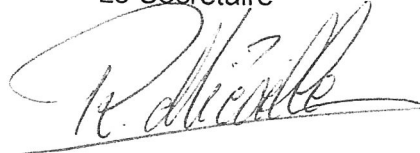
Ainsi délibéré en séance du 2 juin 2022

Le Président



D. Hauner

Le Secrétaire



R. Miéville